



16ème législature

Question N° : 4066	De M. Frédéric Mathieu (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Ille-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Agression de l'armée turque à Kobané	Analyse > Agression de l'armée turque à Kobané.
Question publiée au JO le : 13/12/2022 Réponse publiée au JO le : 14/03/2023 page : 2431		

Texte de la question

M. Frédéric Mathieu alerte Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'agression de l'armée turque à Kobané et les régulières menaces du président Erdogan contre le peuple kurde. Après plusieurs frappes contre des villes kurdes du nord de la Syrie et de l'Irak qui ont fait plus de 20 morts, la Turquie menace de procéder tôt ou tard à une nouvelle offensive terrestre dans la zone. La ville de Kobané est particulièrement visée. Cette ville qui a vu les forces kurdes de Syrie infliger sa première défaite à l'État islamique en 2015, avec un soutien international dont celui de la France. Des milliers de combattantes et combattants kurdes ont alors sacrifié leur vie pour une cause concernant tous les Français. Ces attaques turques font suite à l'attentat à la bombe qui a eu lieu à Istanbul le 13 novembre 2022, immédiatement imputé par le Gouvernement turc au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et aux Forces démocratiques syriennes (FDS). Tous deux ont fermement nié toute implication dans l'attaque et ont exprimé leurs condoléances pour les victimes. Le Gouvernement turc utilise un prétexte pour poursuivre son agression contre l'expérience démocratique du Rojava au nord syrien et sa répression accrue contre l'alternative portée par le HDP en Turquie. La Turquie, pourtant membre de l'OTAN, affaiblit ainsi la lutte contre les cellules toujours actives de l'État islamique. M. le député tient à rappeler à Mme la ministre le vote unanime de la résolution n° 2356 portant sur la condamnation de l'offensive militaire turque dans le nord-est syrien par l'Assemblée nationale, du 22 octobre 2019, qui « invite le Gouvernement français à adopter toutes les mesures à même de soutenir ses amis et alliés kurdes, protéger les populations civiles, restaurer la stabilité et empêcher le chaos sécuritaire dans le Nord et Est syrien ». Il lui demande à quelles sanctions la France compte prendre contre le Gouvernement turc pour faire cesser ces agressions contre celles et ceux qui ont toujours été les meilleurs alliés de la France dans la lutte concrète contre *Daesh*.

Texte de la réponse

Dans les jours qui ont suivi le lancement par la Turquie, le 20 novembre dernier, d'une opération aérienne dans le nord de la Syrie et le nord de l'Irak, la ministre de l'Europe et des affaires étrangères s'est entretenue avec son homologue turc pour lui faire part notamment de sa vive préoccupation face aux frappes conduites en Syrie et en Irak. Depuis le début de cette offensive, la diplomatie française a appelé toutes les parties à la retenue et à éviter toute initiative qui porterait atteinte aux efforts internationaux de lutte contre Daech. La France a également rappelé son attachement à la souveraineté de l'Irak et à la stabilité de la Région autonome du Kurdistan en son sein.